

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

27 novembre 2019 à 19h45

Le Conseil Municipal d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le vingt-deux novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf, à la Maison Commune des Loisirs d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h45, sous la présidence de Monsieur Thierry MILLON, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Thérèse DOUGÉ, Jocelyne CROISSANT, Monique GREFFIER, Alain TUSSEAU, Jean-Jacques BUREAU, Fabrice BOSSIER et Valérie HERSANT, Adjoints. Mesdames et Messieurs Caroline AMIET, Jean CHAMAILLÉ, Yohann CHATAIGNER, Jean-Marc JOVELIN, Lydie LE GOFF, Patrick PASCAL, Jean-Luc PINSON, Christian ROTUREAU et Sylvie VALLÉE.

Absent: Michel VALLÉE.

Absents excusés: Madame Nelly RAFFRAY, Messieurs Nicolas BOURGET, Joël DAVY et Didier PICHERIT.

Pouvoirs:

De Monsieur Nicolas BOURGET à Monsieur Thierry MILLON, De Monsieur Didier PICHERIT à Monsieur Christian ROTUREAU.

Madame Sandy VRIGNAUD a participé aux travaux de l'Assemblée à partir de 20h15, après le point relatif à l'adjonction d'une parcelle sur le projet de commerce drive, station-service et restauration rapide.

Monsieur Christian ROTUREAU, Conseiller municipal, a été désigné secrétaire de séance.

1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Maire soumet au Conseil municipal une modification de l'ordre du jour afin d'intégrer un projet de délibération relatif à la modification de la surface (adjonction d'une parcelle) du projet à conduire par OUEST AM' concernant le commerce drive, la station-service et la restauration rapide dans le cadre de l'aménagement du P.L.U.

Le Conseil municipal adopte cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2019.

M. le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 23 octobre dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du 23 octobre par 16 voix pour, un avis contraire et 2 abstentions (absents lors de la séance précédente).

3. PLU - MODIFICATION DE LA SURFACE DU PROJET A CONDUIRE PAR OUEST AM'
CONCERNANT LE COMMERCE DRIVE, LA STATION SERVICE ET LA RESTAURATION
RAPIDE.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet à conduire de commerce drive, station-service et restauration rapide confié au Cabinet OUEST AM' avait été acté, en tant qu'option à intégrer au P.L.U., par une délibération du 28 novembre 2018 qui indiquait que le projet d'aménagement de la zone classée NH concernait les parcelles 333, 533, 514, 515, 588, 513, 575, 320, 793 et 794. Puis, lors de sa séance du 3 avril 2019, le Conseil municipal avait validé les modalités et le cout d'études de ce projet sur cette zone.

Depuis, une parcelle supplémentaire a été acquise (574) afin de faciliter l'implantation dudit projet. Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur l'adjonction de cette parcelle (pour une surface de

151 m²) qui impacte le zonage du projet.

Monsieur Fabrice BOSSIER précise que l'enquête publique se déroulera du 16 décembre 2019 au 23 janvier 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider la modification telle que décrite ci-dessus pour le projet à conduire par le Cabinet OUEST AM'

4. TARIFS 2020 : DROITS DE PLACE - MARCHÉS

Madame DOUGÉ propose les tarifs suivants pour l'année 2020, en rappelant les tarifs votés l'année précédente :

Abonnés / Tarification forfaitaire	2019	Propositions 2020
Etalage inférieur à 6 ml	18 € / trimestre	18,30 € / trimestre
Etalage compris entre 6 ml et 12 ml	33 € / trimestre	33,60 € / trimestre
Au-delà de 12 ml	1 € / ml	1 € / ml
Occasionnel / Tarification au ml		
Au mètre linéaire	1 €	1 €
Vente au déballage		
Pendant le marché	1 € / ml	1 € / ml
Hors marché	25 €	26 €
	*	
Branchement EDF	1.50 € / semaine	1,80 € / semaine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessus à la majorité par 19 voix pour et 1 avis contraire.

5. TARIFS 2020: CIMETIERES

M. Alain TUSSEAU rappelle que les tarifs des cimetières des deux communes historiques d'Ingrandes et du Fresne avaient été harmonisés l'année dernière. Après proposition du comité consultatif « patrimoine et bâtiments communaux », il propose de retenir les tarifs suivants pour l'année 2020 :

Commune historique d'INGRANDES SUR LOIRE

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
Concession 15 ans	140.00 €	143.00 €
Concession 30 ans	270.00 €	275.00 €
Fourniture d'un caveau 2 places – concession n°1-246	1500.00 €	
CAVE-URNE		
Concession 15 ans	100.00 €	102.00 €
Concession 30 ans	180.00 €	183.00 €
Fourniture caveau et mise en place	275.00 €	280.00 €

CASE-UF	RNE		
Concession 15 ans		375.00 €	382.00 €
JARDIN DU SO	DUVENIR		
Plaque (fourniture et pose)		54.50 €	55.00 €

Commune déléguée LE FRESNE SUR LOIRE

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
Concession 15 ans	140.00 €	143.00 €
Concession 30 ans	270.00 €	275.00 €
CAVE-URNE 4 PLACES (fourniture et pose c	omprises)	
Concession 15 ans	100.00 €	102.00 €
Concession 30 ans	180.00 €	183.00 €
Fourniture caveau et mise en place	275.00 €	280.00 €
JARDIN DU SOUVENIR		
Plaque (pose)	26.00 €	27.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus présentés.

6. TARIFS 2020: LOCATION DE BATIMENTS PUBLICS

Dans un souci d'harmonisation des tarifs de location de la Maison commune des loisirs et de la salle Pierre Etourneau et pour une meilleure lisibilité de ceux-ci, Madame Valérie HERSANT et Monsieur Alain TUSSEAU font part des propositions du comité consultatif ainsi que des remarques et suggestions présentées par les membres de la commission Finances du 13 novembre 2019.

• TARIFS LOCATION MCL et SALLE PIERRE ETOURNEAU

Une harmonisation du tarif d'occupation des salles MCL (37,50 €) et Pierre Etourneau (51,00 €) est proposée pour les occupations ponctuelles des associations communales, à 45,00 €. Un tarif modulé est proposé, pour la MCL, dès lors que l'ensemble des salles (petite et grande) est loué, à 75 €. Dans un second temps, le tarif des cautions pour la salle Pierre Etourneau, initialement différencié selon les situations et les loueurs (communaux et extra-communaux), est harmonisé et fixé à 500,00 €. Poursuivant ses échanges, le Conseil municipal souhaite garder une caution différenciée pour le ménage de la salle Pierre Etourneau avec 60,00 € pour les associations locales et les particuliers communaux, et 80,00 € pour les associations extra-communales et les particuliers hors-commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité par 19 voix pour et un 1 avis contraire, les tarifs ci-après exposés.

Si une salle est louée plusieurs jours, à partir du 2ème jour consécutif, la location est diminuée de 50% (1er jour à taux plein).

La vaisselle est mise à disposition gratuitement mais sera facturée 1 euro par élément manquant ou cassé.

Dans tous les cas, la salle utilisée doit être laissée en ordre et nettoyée. La période d'été s'entend du 01/04 au 31/10 et la période d'hiver du 01/11 au 31/03.

Les tarifs des lignes D, F, H, K et L de la MCL induent désormais l'utilisation de l'office (autrefois fixèe à 44,00 €).

NOUVELLE GRILLE JARIFAIRE					MAIS	MAISON COMMUNE DES LOISIRS	NE DES LOIS	SIRS					ì	The state of the s	TO I DESIGN	
GLOBALISEE ET HARMONISEE		Petite Salle	alle			Grande Salle	salle			Ensemble des salles	fes salles		ń	ALLE PIERNE	ELCURINEA	
	Eté 2019	Eté 2019 Hiver 2019 Eté 2020 Hiver 2020	Eté 2020	Hiver 2020	Eté 2019	Eté 2019 Hiver 2019 Eté 2020 Hiver 2020	Eté 2020	liver 2020	Eté 2019	Hiver 2019	Eté 2020	Eté 2019 Hiver 2019 Eté 2020 Hiver 2020	Eté 2019	Eté 2019 Hiver 2019	Eté 2020 Hiver 2020	Hiver 2020
ASSOCIATIONS COMMUNALES																
A Première occupation (quelle que soit la salle)		Gratuité	té			Gratuité	té			Gratuité	Jité			Gratuité	uité	
B Occupation ponctuelle		37,50€		45,00 €		37,50€		45,00 €		37,50€		300€		51,00€		45,00€
C Caution					2.500,00	2.500,00 € (salle) + 150,00 € (ménage)	50,00 € (mé	nage)					200,0	500,00 € (salle) + 60,00 € (ménage)	50,00 € (méi	lage)
ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES																
D Occupation ponctuelle (AG, réunion culturelle	100,00€	133,00€	150,00€	180,00€	143,00 €	191,00€	200,00€	250,00€	200,00€	266,00 €	250,00€	320,00€		112,50 €		115,00€
11 11	LJ				2.500,00	2.500,00 € (salle) + 150,00 € (ménage)	50,00 € (mé	nage)					500,0	500,00 € (salle) + 80,00 € (ménage)	80,00 € (mé	age)
PARTICULIERS LOCAUX	000															
F Occupation ponctuelle / Vin d'honneur	71,00€	300'56	120,00€	140,00€	102,50€	136,00€	150,00€	185,00€	143,00€	190,00€	200,00€	240,00€	\	92,00€	\	94,00€
G Réunion familiale suite à décès	3000€	€0,00€	51,00€	62,00€	300'0∠	85,00€	71,00€	87,00€	100,00€	130,00€	102,00€	133,00€		41,00€		42,00€
H Repas de famille, mariage, soirée récréative	123,00€	163,50€	180,00€	220,00€	184,00€	245,00€	240,00€	300,00€	244,50€	326,00€	300,00€	380,00€	168,50€	178,50€	172,00€	182,00€
Caution (location de salle)					2.500,00	2.500,00 € (caution location de la salle)	cation de la	a salle)						350,00€		500,00€
J Caution ménage					15	150,00 € (caution ménage)	on ménage	_						900'09€		60,00€
PARTICULERS EXTRA-COMMUNAUX																
K Occupation ponctuelle / Vin d'honneur	100,00€	133,00€	150,00€	180,00€	143,00€	191,00€	200,00€	250,00€	200,00€	266,00€	250,00€	320,00€	\	173,50€	/	177,00€
L Repas de famille, mariage, soirée récréative	171,50€	228,50€	220,00€	300,00€	258,00€	344,00€	320,00€	420,00€	343,00€	456,00€	400,00€	530,00€	326,50€	336,50€	333,00€	343,00 €
M Caution (location de salle)					2.500,00	2.500,00 € (caution location de la salle)	cation de l	a salle)						500,00€		500,00€
N Caution ménage					15	150,00 € (caution mėnage)	on ménage)						60,00€		80,00€
MANIFESTATION DES PROFESSIONNELS (Entreprise, commerçant)	prise, comm	erçant)														
O commune											350,00€	430,00€		204,00€	208,00€	218,00€
P extra-commune											450,00€	\$80,00€		296,00 €	302,00€	312,00€
Q Caution (location de salle)					2.500,00	2.500,00 € (caution location de la salle)	cation de l	a salle)								200,00€
R Caution ménage					15	150,00 € (caution ménage)	on ménage									80,00€
ONOS																
S Micro de la salle pour utilisateur communal					inc	inclus dans la grille tarifaire	rille tarifair	ē						41,00€		42,00€
T Micro de la salle pour utilisateur extra-commu	3				inc	inclus dans la grille tarifaire	rille tarifair	re						900′19		62,00€
U Caution (personne ou entitée communale)					incluse	incluse dans la caution de la location	ion de la lo	cation						300,00€		300,00€
_					incluse	incluse dans la caution de la location	ion de la lo	cation						300,00€		300,00€

• TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS, DE LA SALLE PIERRE ETOURNEAU ET DU CENTRE SAINT EXUPERY PAR LES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITÉS

TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS & SALLE PIERRE ETOURNEAU ET DU CENTRE SAINT EXUPERY PAR LES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITÉS

	2016	2017	2018	2019	Proposition
ASSOCIATIONS COMMUNALES					
Forfait 1 heure	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Forfait 2 heures					6,00€
Forfait 3 heures	7,70 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Forfait 6 heures	11,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €
Forfait Club Anjou Bretagne	20,10 €	20,50 €	20,50 €	20,50€	21,00€
ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNAL	ES	200			
Forfait I heure					12,00 €
Forfait 2 heures				Γ	18,00€
Forfait 3 heures	1949			1	24,00 €
Forfait 6 heures				T	33,00 €

Mme Valérie HERSANT et M. Alain TUSSEAU présentent conjointement les tarifs de location pour les associations dans le cadre de leurs activités de la Maison Commune des Loisirs, de la Salle Pierre Etourneau et du Centre Saint Exupéry. Ils précisent, notamment, qu'un forfait 2 heures, qui n'existait pas auparavant, a été introduit de manière à ce que la tarification aux associations soit fixée au plus près de leurs besoins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 14 voix pour, 5 avis contraire et 1 abstention valide la grille tarifaire ci-dessus proposée.

7. TARIFS 2020: CAMPINGS.

Madame DOUGÉ, présente le tableau des tarifs des campings qui a été étudié par le comité consultatif « économie – tourisme » et la commission Finances réunie le 13 novembre dernier.

TARIFS DU CAMPING LA BASTILLE

TARIFS DU CAMPING LA BASTILLE	2019	2020
Forfait 1 personne (emplacement, tente, caravane, véhicule)	3.70 €	3.80 €
Forfait 2 personnes (emplacement, tente, caravane, véhicule)	5.70 €	6.00 €
Personne supplémentaire	2.00 €	2.10 €
EDF	3.50 €	4.00 €
Campeur = enfant de - de 7 ans	0.80 €	0.80 €
Camping-car (ou véhicule aménagé) I personne	6.90 €	7.00 €
Camping-car (ou véhicule aménagé) 2 personnes	8.90 €	9.10 €
Emplacement bloqué	2.80 €	2.90 €
Emplacement bloqué avec électricité	4.30 €	4.50 €
Centre aéré (tarif par enfant)	2.70 €	2.80 €
Douche pour personne extérieure au camping	3.10 €	2.50 €
Caravane double essieux	40.00 €	41.00 €
Caution adaptateur électrique	20,00 €	20.00 €
Emplacement base nautique par jour	1.30 €	1.40 €
Forfait base nautique – supérieur à 7 jours (le montant s'entend par jour)	1.00 €	1.10 €

Il est précisé qu'une remise de 10% sera octroyée pour les séjours de 30 jours minimum consécutifs au camping, hors électricité.

• TARIFS DU CAMPING LE PORT DE LOIRE

	2019	2020
Forfait 1 personne (emplacement tente, caravane, un véhicule)	5.00 €	5.10 €
Forfait 2 personnes (emplacement tente, caravane, un véhicule)	10.00 €	10.20 €
Personne supplémentaire	3.00 €	3.10 €
Electricité	3.50 €	4.00 €
Emplacement bloqué	3.50 €	3.60 €
Emplacement bloqué avec électricité	5.00 €	5.30 €
Groupe (cyclistes, randonneurs,) (tarif par personne)	4.00 €	4.00 €
Centre aéré (tarif par enfant)	2.70 €	2.80
Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans		
Caravane double essieux		[
Forfait 2 personnes	40.00 €	41.00 €
Personne supplémentaire	3.50 €	
Camping-car		
1 ou 2 personne(s) - sans électricité	10.00 €	10.00 €
l ou 2 personne(s) - avec électricité	12.50 €	14.00 €
Personne supplémentaire		
Douche (personne extérieure au camping)	2.00 €	2.50 €
Jeton machine à laver - (avec la dose de lessive)	4.00 €	4.00 €
Caution prises électriques	20.00 €	20.00 €
Caution antivol vélos	25.00 €	25.00 €

Il est précisé qu'une remise de 10% sera octroyée pour les séjours de 30 jours minimum consécutifs au camping, hors électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus présentés.

8. TARIFS 2020: OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

PAR DES PARTICULIERS

Madame DOUGÉ présente les tarifs d'occupation du domaine public par des particuliers pour 2020.

TARIFS COMMUNAUX OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES PARTICULIERS COMMUNE DÉLÉGUÉE DU FRESNE SUR LOIRE	2019	2020
CAROLINI José (2 passages)	63.00 €	64.00 €
CROISSANT Marie (cour)	25.00 €	25.00 €
GREGOIRE Danièle (balcon)	25.00 €	25.00 €
HACHET Rolande (palier)	25.00 €	25.00 €
PICHAUD Marc / GANDY Patricia – 28, rue Principale (espace devant garage)	34.00 €	34.50 €

PAR DES COMMERCANTS ET DES ASSOCIATIONS

Madame DOUGÉ présente les tarifs d'occupation du domaine public par des commerçants et des associations pour 2020.

Commerces	Surface occupée	Type d'occupation	Montant de la redevance 2019	Montant de la redevance 2020
Crêperie La Galerie	< 3 m ²	Tables et chaises	21.00 €	21.50 €

La Route du Sel	25 m²	Tables et chaises	21.00 € mensuel Soit 126 € (6 mois)	21.66 € mensuel Soit 130 € (6 mois)
L'embarcadère	3 m ²	Tables et chaises Présentoir	31.00 €	32.00 €
Association 3B	3 m ²	Tables et chaises	21.00 €	21.50 €
DUBILLOT	1 m ²	Distributeur Pain		50.00 €

20	20
Charcuterie GRETEAU	
La Cale Bar	Chevalet et présentoir : 10 € par support
Hotel Restaurant Le Lion d'Or	(tarif identique à 2019)
Agence Immobilière Clés en mains	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus présentés.

9. TARIFS 2020: ENLEVEMENT DES DECHETS VERTS.

Monsieur le Maire propose de renouveler la possibilité d'enlèvement des déchets verts par les services techniques de la commune pour les personnes ne disposant pas de moyens propres et propose les tarifs suivants :

	Tarifs 2019	Tarifs 2020
lère heure	45,50 €	46,50 €
Heure complémentaire	28,50 €	29,00 €
Sac(s) prêt(s) à être chargé(s) (le montant s'entend par sac)	10,00 €	10,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus.

10. TARIFS 2020: DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

Monsieur le Maire propose la nouvelle grille tarifaire 2020 afin de pouvoir facturer la prestation d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages de déchets :

DEPOT SAC(S) ORDURES MENAGERES	TARIFS	TARIFS
(FORFAIT PAR SAC)	2019	2020
Pour les personnes résidant sur le territoire de la COMPA	50 €	75 €
Pour les personnes résidant hors COMPA	100 €	110€
ABANDON ORDURES – DECHETS – MATERIAUX ET AUTRES OBJETS		
Première heure d'enlèvement	70 €	75 €
Heure complémentaire d'enlèvement	40 €	50 €

Il précise que ces tarifs se veulent délibérément de plus en plus dissuasifs afin de pallier les incivilités de ce type.

Il ajoute qu'un arrêté règlementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures sera pris. Il sera adressé un courrier au responsable du dépôt sauvage afin de lui rappeler la règlementation, et parallèlement il sera émis un titre de recettes à son encontre suivant les tarifs déterminés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus présentés.

11. TARIFS 2020: DIVAGATION DES ANIMAUX ERRANTS

Afin de responsabiliser les propriétaires des animaux, Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 3 euros sur le tarif de 107 € fixé pour l'année dernière, ce qui correspond à environ 2% d'augmentation. Le nouveau tarif sera donc de 110 € dès lors que les élus ou les services communaux sont amenés à intervenir pour récupérer un animal en divagation. L'animal divagant en toute liberté, sans surveillance, sera placé au chenil.

Un titre sera alors émis auprès du propriétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tarif ci-dessus proposé.

12. TARIFS 2020: PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il n'y a plus de régie pour les photocopies. Cependant, il propose de maintenir les tarifs suivants dans le cas où des personnes souhaiteraient réaliser de gros volumes de photocopies ; ils seraient alors réglés par chèque :

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
NOIR ET BLANC		
Format A4 recto	0,45	0,50
Format A4 recto/verso	0,55	0,60
Format A3 recto	0,65	0,70
Format A3 recto/verso	0,70	0,75
COULEUR		
Format A4 recto	2,00	2,10
Format A4 recto/verso	4,00	4,10
Format A3 recto	4,00	4,10
Format A3 recto/verso	8,00	8,20

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés ci-dessus.

13. <u>SECTEUR RIOTTIERE: DEMANDE DE SOUS-TRAITANCE PAR EDELWEISS AU BENEFICE DE COURANT S.A.</u>

M. le Maire fait un rapide point sur les travaux en cours au niveau de la Riottière qui avancent bien avec, notamment, côté gauche de la montée, des revêtements de surface pour les entrées des particuliers et les sorties de garage en cours de finalisation.

M. le Maire explique que la société EDELWEISS a demandé l'autorisation de pouvoir sous-traiter à l'entreprise COURANT S.A. les travaux de terrassement en déblais avec évacuation et chargement, transport et mise en œuvre de terre végétale sur le secteur de la Riottière.

Le montant du contrat de sous-traitance est évalué à 10.168,20 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cet acte de sous-traitance.

Il est précisé ici que cela n'impacte pas la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide cette sous-traitance à l'unanimité :

14. <u>ESPACE GARE – SECTEUR 8 – PASSAGE SOUS VOIE FERRÉE – PORTER A</u> CONNAISSANCE – AVENANT N°4.

Suite à une réunion le 8 octobre dernier avec la commune et la DDT, il s'avère qu'un porter à connaissance au titre de la Loi sur l'Eau était nécessaire, mais sans qu'il soit besoin de déposer un

dossier de déclaration, puisque le projet de passerelle n'entraine aucune modification des profils en longueur et en travers du cours d'eau.

Néanmoins, il faut donc déposer un dossier Natura 2000 (en raison de la proximité du projet avec ledit site classé) et procéder à une expertise faunistique portant sur la présence de chiroptères.

M. le Maire commente le coût de cet avenant n°4 par rapport à celui établi précédemment et qui s'élève à :

	Estimation des travaux AVP	Avenant n°3	Avenant n°4
SECTEUR 8	59.685,38 €	2.059,15 €	0 €
Finalisation conception passerelle / Dossier DCE		350,00 €	0 €
Dossier Loi sur l'Eau		3.500,00 €	- 3.500,00 €
2 réunions assistance maitrise d'ouvrage avec compte rendu		1.100,00 €	0 €
Dossier Porter à connaissance (y compris 1 réunion de travail)			+ 2.950,00 €
Prestations complémentaires (Dossier Natura 2000)			+1.100,00 €
Expertise Faunistique / Chiroptères			+ 800,00 €
TOTAL HT	59.685,38 €	7.009,15 €	+ 1.350,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 19 voix pour et 1 avis contraire, valide l'avenant présenté.

15. MCL: CHOIX DU MOBILIER - AVIS - VALIDATION.

Mme HERSANT et M. TUSSEAU présentent conjointement les résultats des consultations menées par la commission ad-hoc.

7 entreprises ont été consultées et 4 d'entre elles ont proposé une offre : 4 pieds, CBS Angers/Cholet, Delta Bureau et Racinéa.

Après examen des tarifs présentés par chacune de ces entreprises, l'offre économiquement la plus avantageuse émane de la société CBS Angers/Cholet.

Mme HERSANT et M. TUSSEAU proposent alors des choix de coloris pour les chaises, les galettes, les tables et les piètements.

Deux options sont présentées au Conseil municipal :

Le Conseil municipal choisit l'option n°2 comportant 300 chaises, 72 tables, 2 diables, 6 chariots, 4 portants, 4 lots de 40 cintres et 30 barres inter-rangées.

M. le Maire demande à ce qu'on fasse clairement préciser que la galette des chaises est bien remplaçable en cas d'usure ou de dégradations et la durée pendant laquelle ces galettes sont remplaçables. Mme HERSANT et M. TUSSEAU indique que cela leur a été précisé dans ce sens. Monsieur Yohann CHATAIGNER précise que le service après-vente est obligatoire sur une durée minimale de 10 ans.

M. le Maire propose que l'on négocie 20 galettes dans les deux couleurs retenues à titre de geste commercial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir l'offre de CBS Angers/Cholet en les sollicitant pour mise à disposition gracieuse de 20 galettes par couleur pour les chaises ;
- De valider la deuxième option du tableau ci-dessus, à savoir 300 chaises, 72 tables, 2 diables, 6 chariots, 4 portants, 4 lots de 40 cintres et 30 barres inter-rangées pour montant de 43.444,52 € HT soit 52.783,22 € TTC.

16. MATERIELS A DESTINATION DES SERVICES TECHNIQUES - VALIDATION DU CHOIX.

Monsieur Jean-Jacques BUREAU présente le résultat de la consultation pour l'achat de la nouvelle tondeuse, d'un aérateur et d'une herse pour les services techniques.

M. le Maire précise qu'une somme de 28.260 € avait été prévue dans le budget 2019 pour ces équipements.

Au vu du résultat de la consultation, M. BUREAU propose de retenir l'offre de l'entreprise Espace Emeraude (tondeuse + aérateur + herse) pour un montant, après remise et négociation, de 30.380,00 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir cette offre

17. <u>LOTISSEMENT LE HAMEAU DES VIGNES : DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE – LOTS 8 et 10.</u>

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 22 mai dernier, le Conseil municipal l'avait autorisé à signer les compromis de vente avec les acquéreurs des lots 1 à 7 et 9 à 13. Lors du Conseil municipal du 10 juillet dernier, nous avions entériné un changement d'acquéreur pour le lot 2 et le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer le compromis de vente idoine. Cette fois, il s'agit d'acter les options déposées pour les lots 8 et 10.

M. le Maire présente brièvement les caractéristiques de ces deux lots :

LOT	Surface	Prix m²	Prix TTC	Acquisition 20 €/m²	Marge TTC	Marge HT	Montant TVA / marge	Prix HT
8	528 m²	75 €	39.600,00	10.560,00	29.040,00	24.200,00	4.840,00	34.760,00
10	467 m²	75 €	35.025,00	9.340,00	25.685,00	21.404,17	4.280,83	30.744,17

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer les compromis de vente correspondants aux lots 8 et 10 ainsi que tout document pouvant permette la concrétisation de ces dossiers.

18. ZAC DE LA JUBARDERIE : VALIDATION DU CRAC (COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ A LA COLLECTIVITÉ AU 31/12/2018).

M. BOSSIER présente le CRAC au 31/12/2018 et notamment les points suivants :

• Caractéristiques :

Surface totale de la ZAC: 49 908 m², dont:

48 070 m² seront acquis à terme par la Société ALTER Public

Une parcelle de 1 838 m² a été retirée du périmètre d'aménagement, et a été mentionnée au Plan local d'urbanisme comme espace vert non urbanisable.

Sur ces 48 070 m², 25 197 m² sont cédés à terme par la Société ALTER Public.

Le programme se compose aujourd'hui de 71 terrains à bâtir sous forme de lots libres de constructeurs.

- A noter en 2018, l'achèvement des travaux de la liaison douce entre le secteur de la Jubarderie et la gare.
- Avancement des cessions :

Au 31 décembre 2018, 6 actes de vente sont signés sur les lots suivants :

Numéro lot	Superficie	Date acte de vente
23	437	31 décembre 2014

1	192	9 janvier 2017	
13	270	24 avril 2017	
14-15	529	14 juin 2017	
24	373	11 juillet 2017	
22	281	29 novembre 2018	

M. le Maire ajoute qu'à ce jour, 12 ventes ont été conclues, 4 sont en passe de l'être (notaire), 3 promesses unilatérales de vente sont en cours et 4 options ont été posées, ce qui porte la commercialisation potentielle, à ce jour, à 23 lots sur les 35 disponibles, soit un taux de commercialisation de 65,7 %.

Prix de vente :

Les prix de vente sont en moyenne de 83.62 € TTC/m², remise incluse, pour les terrains libres de constructeurs.

Parallèlement au remaniement de la grille des prix, une action d'offre promotionnelle a été initialement lancée en proposant dans un premier temps une remise de 15 % sur les 8 prochaines ventes. Cette remise est désormais intégrée à l'ensemble des lots de la première tranche, en cohérence avec ce qui a été retenu pour le Hameau des Vignes.

Frais financiers :

Poste en hausse de 5.000 €, dont 88.000 € ont été réglés et 60.000 € restent à réaliser. Cette légère hausse des frais financiers s'explique par le report de la vente des parcelles 2-3-4 prévu en 2018 dans le précédent bilan au 31.12.2017 et une hypothèse de souscription d'un emprunt d'un montant de 600.000 € sur 7 ans, contre 500.000 € sur 6 ans dans le précédent bilan au 31.12.2017. A noter que le taux de frais financiers sur court terme intégré dans ce bilan, est de 1,75 %.

M. le Maire précise qu'un point détaillé de cette section sera demandé à ALTER PUBLIC.

En recette :

Par rapport au bilan précédent en date du 31 décembre 2017, on constate une diminution des recettes de cession de 11.000 € HT, liée à l'application de l'offre promotionnelle sur 3 nouveaux lots (lots 17/22/25).

A noter qu'une vente au profit de la commune a été intégrée à ce bilan, correspondant à la parcelle C 2207, zone humide existante, qui ne fera ni l'objet de cession, ni l'objet de travaux par ALTER PUBLIC. La valorisation est identique au prix d'achat initial, soit 26.775 €, pour 5.950 m² à 4,50 € /m²

Ainsi, la participation de la collectivité est portée à 16.000 €, qui est la conséquence du cumul de l'augmentation des frais financiers et de la baisse des recettes de cessions.

M. le Maire ajoute qu'un point est à faire dans le tableau (page 24 du CRAC) où une somme de 15.000 € pour travaux d'espaces verts nous est imputée en prévision sur l'année 2019. Or, ces travaux ont été repris en régie par la commune avant cette date.

Monsieur BOSSIER fait le point sur le bilan financier révisé au 31/12/2018 qui est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 2.334.000 € HT contre 2.329.000 € HT au 31/12/2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Approuve le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2.334,000 € ;
- Approuve le compte rendu à la collectivité au 31 décembre 2018, tel que présenté et annexé à la présente délibération ;

19. ZAC DE LA JUBARDERIE : ALTER PUBLIC – GARANTIE D'EMPRUNT.

M. le Maire présente la garantie d'emprunt que soumet ALTER PUBLIC à la commune avec les caractéristiques suivantes : emprunt de 600.000,00 € à 0,50 %/an remboursable trimestriellement pour une durée de 7 ans et une garantie-caution de la commune à hauteur de 80%, ALTER PUBLIC assurant lui-même les 20% complémentaires.

Les frais de dossier sont évalués à 0,10 % du montant emprunté, soit 600 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la garantie d'emprunt à ALTER PUBLIC en fonction des caractéristiques ci-dessus établies et autorise M. le Maire à signer tout document pouvant permettre la concrétisation de ce dossier.

20. <u>CENTRE DE SECOURS INTERCOMMUNAL – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE</u> FRAIS DE TRAVAUX ENGAGES PAR CHAMPTOCE

En novembre 2017, les communes de Champtocé sur Loire, Ingrandes - Le Fresne sur Loire et Saint Germain des Prés ont signé une convention financière avec le SDIS pour céder gratuitement à ce dernier un terrain viabilisé et s'engager à participer à hauteur de 340.000,00 € à la construction d'un centre de secours intercommunal.

Le terrain désigné pour accueillir le centre de secours intercommunal étant situé sur le territoire de Champtocé sur Loire, la commune a pris en charge l'avance des différents frais liés à cette viabilisation pour l'ensemble des communes.

Les communes de Saint Sigismond et de Mauges sur Loire, également desservies par le futur centre de secours, ont accepté de participer au financement de la part communale et des travaux de viabilisation. M. le Maire présente alors une convention de remboursement des frais engagés jusqu'ici par Champtocé qui a pour objet de définir les modalités de remboursement pour l'achat, la mise en compatibilité du PLU et la viabilisation du terrain cédé au SDIS.

Les communes rembourseront sur la base, à la fois :

- du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2019 pour les communes de Champtocé sur Loire, Ingrandes Le Fresne sur Loire et Saint Germain des Prés (population totale légale au 1er janvier 2016 - données INSEE 2019).
- et du nombre d'habitants desservis par le centre de secours au 1^{er} janvier 2019 pour les communes de Saint Sigismond et Mauges sur Loire.

Selon ces modalités, la répartition est la suivante :

Commune	Nombre d'habitants Répartition		Montant estime en € HT	
Champtocé sur Loire	1 901	29,60%	25.658,76	
Ingrandes-Le Fresne sur Loire	2 649	41,25%	35.757,56	
Saint Germain des Prés	1 447	22,53%	19.530,13	
Saint Sigismond	275	4,28%	3.710,12	
Mauges sur Loire	150	2,34%	2.028,43	
TOTAL	6 422	100,00%	86.685,00	

Le montant du remboursement s'effectuera sur la base du montant TTC des acquisitions, études et travaux, diminué du montant du fonds de Compensation de la TVA perçu par la Commune de Champtocé sur Loire sur les frais engagés.

Le coût global de l'opération est évalué à 86 685 € HT. Ce montant sera ajusté en fonction du coût réel de l'opération supportée par Champtocé sur Loire.

Les communes rembourseront Champtocé sur la base de la clé de répartition définie ci-dessus et selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2019: premier versement correspondant au montant des dépenses HT réalisées par la commune de Champtocé sur Loire avant le 30 juin 2019, soit 9.070,84 € (correspondant à 41,25% des frais engagés jusqu'ici soit 21.989,92 €, montant total HT des dépenses réalisées par Champtocé avant le 30 juin 2019);
- 2020 : second versement égal au montant des dépenses HT réalisées avant le 30 septembre 2020 minoré du premier versement,
- 2021 ou ultérieurement : solde du remboursement sur la base du décompte final de l'opération et du fonds de compensation de la TVA perçu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider les termes de la convention ainsi présentée ;
- de verser 9.070,84 € à la commune de Champtocé, correspondant à la part d'Ingrandes Le Fresne sur Loire (41,25% des 21.989,92 € engagés par Champtocé au 30 juin 2019);
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la concrétisation de cette délibération.

21. <u>ACTUALISATION DE SUBVENTIONS: CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – CONCOURS DE PALET – SUBVENTION DE COMPENSATION AU PALET LIGERIEN.</u>

Madame GREFFIER indique au Conseil municipal que le concours intergénérationnel de palet, basé sur une idée du Conseil municipal des Enfants et chapoté par l'association du Palet Ligérien, s'est déroulé le samedi 23 novembre dernier avec 16 équipes présentes,

Elle indique que le coût de l'opération s'élève à 278,68 €. Les recettes sont de 182,00 €, ce qui fait apparaître un déficit de 96,68 €.

Mme GREFFIER et M. le Maire proposent au Conseil municipal d'attribuer une subvention de compensation de 100,00 €, validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

22. <u>ACTUALISATION DE SUBVENTIONS: ACTION DE L'ASSOCIATION DE COMMERÇANTS ENTREPR'ILF EN LIAISON AVEC LES ECOLES ET LE COMITE D'ANIMATION.</u>

Mme DOUGÉ présente l'action envisagée par l'association de commerçants ingrando-fresnois ENTREPR'ILF en liaison avec les écoles et le comité d'animation de la commune. Cette action a un double objectif : offrir une animation de Noël dans la commune et notamment en direction des enfants et communiquer auprès des habitants pour que les commerçants locaux puissent se faire connaître.

Elle propose de verser une subvention d'un montant de $1.000,00 \in \text{qui correspondrait à la prise en charge du sous-total communication (780 <math>\in$) et du montant des dépenses pour l'accueil des enfants ($100+120 \in$), validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

23. <u>ENFANCE-JEUNESSE</u>: <u>ACTUALISATION DES PENALITES DE RETARD POUR LES GARDERIES PERISCOLAIRES ET ALSH.</u>

Mme GREFFIER présente ce dossier au Conseil municipal en indiquant qu'il s'agit d'appliquer un tarif de pénalité pour retard, à hauteur de 7 €, dans le cadre des activités du Centre Saint Exupéry et du Petit Prince (garderies périscolaires) et de l'ALSH 3-12 (mercredis et vacances scolaires) pour tous les parents qui ne respecteraient pas les horaires de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif de 7 € pour pénalité de retard dans le cadre ci-dessus défini.

24. ENFANCE-JEUNESSE : FIXATION TARIF ACTIVITÉ LÜ.

Madame GREFFIER indique au Conseil municipal que l'animation jeunesse a effectué le 24 octobre dernier une soirée LÜ (sport sur un terrain de jeux interactif) à laquelle ont participé des jeunes de l'espace jeune de La Pommeraye (14) et des jeunes de la commune (27) pour un total de 41 jeunes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de l'activité LÜ du 24 octobre dernier à 5 € par participant.

25. <u>DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22</u> <u>DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</u>

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

26. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

- M. le Maire présente brièvement un document de synthèse de la COMPA relatif au futur projet de territoire qui a été élaboré en 3 temps :
 - Phase 1 (février à mai 2019) : diagnostic partagé;
 - O Phase 2 (juin à juin 2019) : définition des enjeux et de la stratégie pour le territoire ;
 - O Phase 3 (juillet à septembre 2019) : rédaction du projet de territoire qui a été présenté en conférence des maires le 10 octobre et le sera au Conseil communautaire du 19 décembre.

Le précédent projet datait de 2012 mais depuis, de nouvelles politiques ont été développées en matière d'économie, de santé, d'environnement... intégrant des projets structurants tels que le cinéma par exemple... Dans la foulée, une évaluation et un réajustement des objectifs ont été opérés, à l'horizon 2030, avec la participation d'un certain nombre de nos élus ici présents.

Nous avons d'ailleurs lancé un certain nombre d'actions qui s'inscrivent très bien dans ce contexte avec une politique d'accueil des nouveaux arrivants, le développement du secteur touristique et de l'accès au numérique (avec la MSAP), le bon maintien de nos activités et des services proposés, la mobilité (avec l'Espace Gare) et le développement des liaisons douces, la rénovation énergétique de la MCL et celle des écoles, en cours...

Pour mémoire, les 4 ambitions retenues sont :

- O Rendre le territoire attractif (politique de communication, dynamique de réseau métropolitain régional, favoriser l'arrivée des nouvelles familles, diversifier (culture, animations, mobilité, formation) l'offre pour les jeunes, renforcer l'offre touristique...
- o Faire fructifier les atouts économiques et industriels du territoire, mettre en adéquation offres et demandes d'emplois par la formation et le développement des compétences...
- O Développer la vitalité des centres-bourgs, les mobilités, les offres de logements, les solidarités (intergénérationnel, handicap, développement du numérique)...
- O Politique ambitieuse en matière de transition écologique (réduction de la consommation d'énergie, enjeux environnementaux, nouveaux types d'habitats, biodiversité, zones naturelles...).
- M. le Maire précise qu'une présentation plus détaillée en sera effectuée par M. Hervé BRÉHIER, viceprésident délégué de la COMPA en charge de cette réflexion, le jeudi 12 décembre prochain à 20h en salle du Conseil de la mairie annexe de Varades, pour les élus intéressés.
- M. le Maire fait un rapide bilan sur la future évolution des MSAP avec un projet initial où chaque canton devrait posséder une MSAP (ce qui ne nous paraît pas compatible avec les besoins de proximité pour l'ensemble des services que devra fournir, à terme, la nouvelle version de la MSAP, baptisée « Maison France Service ») incluant au minimum deux personnes et des locaux adaptés. La commune souhaite faire labelliser sa MSAP en partenariat étroit avec La Poste, ce qui est stratégique à la fois pour eux et pour nous. L'idée est de repenser totalement l'organisation intérieure pour permettre simultanément les activités postales de guichet, de conseils financiers, et les 2 points futurs

d'accueil « numérique France Services », et ce, courant 2020. En outre, c'est plus d'une trentaine de service que cette Maison France Service devra offrir dont ceux déjà proposés actuellement comme l'aide à la réalisation des démarches avec la Caisse d'Allocation Familiale, la Sécurité Sociale, la MSA, mais également Pôle Emploi, les caisses de retraites, la Préfecture (cartes grises/impôts/...), initiations à l'informatique (matériel, usage d'Internet, du traitement de texte,...).

- Le programme de rénovation de voirie (rues et trottoirs) sur l'ensemble du territoire de la commune se poursuit (pour mémoire, il s'agit de la 4^{ème} année consécutive d'investissement dans ce secteur, avec 100.000 € cette année).
- M. le Maire informe également les membres du Conseil municipal que le portail coulissant donnant accès au terrain de football est opérationnel.
- Il indique par ailleurs qu'il a assisté à une rencontre régionale sur la santé où il a été question de l'évolution démographique (800.000 habitants en plus dans les Pays de la Loire dans les 30 années à venir), du développement de la télémédecine, du soutien aux jeunes internes et de favoriser le retour à l'activité de médecins retraités.
- M. le Maire fait un point sur les conseils d'écoles :
 - O Petit Prince (3 classes) : 73 élèves (entre 23 et 25 par classe) ; un emploi service civique de 30h.
 - P'tits Ligériens (7 classes): 180 élèves ; la réfection de la cour et des jeux sont très appréciés.
- Il indique au Conseil municipal que le point déchetterie (déchets végétaux) installé sur la commune près du village des Landes, a été très favorablement accueilli par les usagers qui ont bien apprécié ce nouveau service de proximité. Il sera par ailleurs ouvert en décembre à raison d'une fois par semaine (le mercredi) avec possible prolongation en janvier si le besoin se fait sentir.
- M. le Maire fait part de son ressenti sur le récent Congrès des Maires qui s'est déroulé à récemment à Paris. Le Président de la République a montré une volonté d'écoute, mais plusieurs questions sont restées sans réponse encore à ce jour (problématique de la taxe d'habitation et des recettes en moins pour les communes, de véritables interrogations fondées sur le réel niveau de compensation, la problématique du déficit qui se creusera de 25 milliards d'euros supplémentaires faute de recettes prévues...). Des dossiers seront disponibles dans le bureau des adjoints. A noter que les comparatifs financiers, pour des communes de notre taille, révèle notre très bon positionnement.
- Enfin, M. le Maire informe le Conseil municipal que les vœux du Maire se dérouleront à la MCL le samedi 4 janvier 2020 à 10h45.
- Monsieur Jean-Jacques BUREAU indique qu'un arrêté municipal va être demandé par le GDON pour autoriser le tir aux pigeons, qui prolifèrent sur certaines zones, à partir de janvier. Il évoque également le problème des ragondins (prix des prises à 3 euros) et informe les membres du Conseil que les nids de frelons ont été un peu moins nombreux en 2019 sur la commune.
- Madame GREFFIER indique que, lors des dernières vacances de la Toussaint, 67 enfants se sont inscrits à l'ALSH. Par ailleurs, 900 litres de jus de pommes Bio ont pu être produit, chacun peut en faire l'acquisition s'il le souhaite.
- Mme HERSANT rappelle que le 15 décembre prochain, à 17h, en l'église du Fresne, aura lieu un concert de Noël avec Alexis VASSILIEV et François PERNEL (au tarif de 15 euros (sur place) ou 12 euros (sur réservation) et gratuit pour les moins de 15 ans).
- Monsieur BOSSIER rappelle qu'une réunion publique relative au P.L.U. aura lieu le lundi 2 décembre à 19h à la MCL où il sera fait un retour sur la phase de diagnostic et où seront évoqués les enjeux du PADD. Cela sera l'occasion pour le public de poser des questions, d'avoir un temps d'échange et,

pour OUEST AM' d'écouter les remarques formulées. Il informe également les membres présents qu'un Conseil municipal supplémentaire, spécialement dédié au PADD, aura lieu le 22 janvier 2020. M. le Maire en profite pour rappeler que ce Conseil spécifique ne remplace pas le Conseil municipal habituel qui aura lieu la semaine suivante, le 29 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,

Thierry MILLON